



DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

COMMUNE DE PRIN-DEYRANÇON

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020**

CR-04-10092020

L'an deux mille vingt le jeudi 10 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Prin-Deyrançon, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Olivier D'ARAUJO,

Présents :

Monsieur Olivier D'ARAUJO, Maire ;

Mesdames Claude HAMAIDE, Corinne MORIN, Monsieur TURQUET DE BEAUREGARD Adjoints ;

Mesdames Katia CADIOT, Anne CLERE, Claudette CORNU, Laurence MORIN.
Messieurs Eric BIROCHEAU, Terry BOULAY, Stéphane BOUSSEREAU, Xavier JARRY, Régis JOUIN, Nicolas MORIN, Damien MORISSET, Conseillers.

Absent représenté:

Madame Corinne MORIN a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Olivier D'ARAUJO donne lecture du précédent procès-verbal. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

I: ADMINISTRATIF-MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES AU PROFIT DES ASSOCIATIONS L'ARBRE DU YOGA-PADMASANA-L'ÊTRE DE QI-

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'au mois de juin il a reçu trois associations qui pratiquent le « bien être » et le yoga.

Ces associations souhaitent enseigner les cours durant l'année scolaire 2020-2021 (et au-delà), les mercredis, jeudis à la salle des fêtes de Prin-Deyrançon.

Le Maire propose au conseil municipal de mettre à disposition la salle des fêtes située 56 Grande Rue.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres du conseil municipal :

* Donne leur accord pour mettre à disposition la salle des fêtes

* Autorise le Maire à signer trois conventions avec chacune d'elles

L'ABRE DU YOGA-PADMASANA-L'ÊTRE DE QI

* Fixe une participation financière annuelle à 100 euros par association.

II: FINANCES-AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE AU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Les travaux d'effacement des réseaux Grande Rue (plus particulièrement le centre) & la rue des Biardes sont terminés.

La commune participe financièrement aux travaux, à hauteur de 10% des travaux hors taxes plafonnés à 5 000 euros comme convenu dans la délibération votée le 08 septembre 2004, effectués par le Syndicat d'Electrification.

Le montant mandaté au budget général de la commune, en investissement s'élève à 5 000 euros, cette somme est imputée à l'article 2041582 intitulé « subvention d'équipement versée aux autres communes pour des installations ».

Comme le prévoit la comptabilité publique, chaque subvention d'équipement doit être amortie.

Monsieur le Maire propose que le montant de la subvention, soit amorti sur cinq années sur le budget général 2020, soit un montant de 1 000 euros de 2020 à 2025.

Les écritures budgétaires seront inscrites tous les ans, en dépenses de fonctionnement au chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre sections » article 6811 « dotations aux amortissements » et en recettes d'investissement au chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre sections » article 28041582 « bâtiments et installations ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'amortir sur cinq années la subvention d'équipement.

III: FINANCES-ECOLE-SECURISATION ET AMENAGEMENT DES ABORDS POUR LES ELEVES- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

Le Maire informe les membres du conseil municipal, que le Département des Deux-Sèvres dans le cadre de son plan de relance départemental a décidé de soutenir les investissements locaux-communaux pour la réalisation de travaux contribuant à la valorisation du cadre de vie.

Les dossiers doivent être déposés avant le 16 octobre prochain par voie de dématérialisation, Aussi, le Maire vous propose de déposer un dossier concernant l'école et notamment de **sécuriser et aménager les abords pour les élèves**, cela permettra aux entreprises de notre commune de bénéficier du dispositif.

Nous venons de constater qu'avec la reprise difficile des élèves en classe suite au covid, nous avons dû ouvrir les portes de la salle des fêtes pour pouvoir accueillir tous les élèves. Afin de sécuriser au mieux le parcours des élèves, nous devons aménager une ouverture sur le côté de l'école par la pose d'un portail, cela permettra aux élèves d'emprunter le chemin piéton de l'école au stade que nous réhabiliterons par la même occasion.

Le Maire vous propose d'étudier le plan de financement ainsi que les devis proposés. (Voir annexe)

ENTREPRISES	DEPENSES TRX	MT HT	RECETTES	MT HT
STAVA	Réhabilitation chemin piéton	8 719.00 €	Departement 50%	5 526.50 €
SARL GFM	Ouverture par un portail sur le coté de l'école donnant directement sur le passage	2 334.00 €	Autofinancement	5 526.50 €
Totaux travaux		11 053.00 €		11 053.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

* de lancer le projet de sécurisation des élèves.

*de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental dans le cadre de son plan de soutien à l'investissement local.

*d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

*de s'engager à réaliser ces travaux de construction avant le 31 décembre 2020.

La dépense sera imputée à l'opération n°0045 du budget primitif 2020 libellé « ECOLE » article 21318.

IV : FINANCES- EGLISE-CHANGEMENT DE MENUISERIE 4 FENÊTRES ET D'UNE PORTE FENÊTRE-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

Le Maire informe les membres du conseil municipal, que le Département des Deux-Sèvres dans le cadre de son plan de relance départemental a décidé de soutenir les investissements locaux-communaux pour la réalisation de travaux contribuant à la valorisation du cadre de vie.

Les dossiers doivent être déposés avant le 16 octobre prochain par voie de dématérialisation, Aussi, le Maire vous propose de déposer un dossier concernant l'église et notamment le changement menuiserie concernant 4 fenêtres et d'une porte menuiserie, cela permettra aux entreprises de notre commune de bénéficier du dispositif.

Depuis, plusieurs années certaines fenêtres de l'édifice avaient été recouvertes par nos services par des plaques de contre-plaqué et la porte de l'intérieur avait été endommagé suite à l'intrusion de personnes dans l'église de Deyrançon.

Aussi, le Maire souhaite sécuriser l'église et propose au conseil municipal de les remplacer. Le Maire vous propose d'étudier le plan de financement ainsi que les devis proposés. (voir annexe)

ENTREPRISE	DEPENSES TRX	MT HT	RECETTES	MT HT
LE CHOIX DE LA MENUISERIE	rehabilitation de quatre ouvertures+1 porte fenêtre	8 292.00 €	Departement 50%	4 146.00 €
			Autofinancement	4 146.00 €

Totaux travaux	8 292.00 €		8 292.00 €
----------------	---------------	--	------------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- * de lancer le projet de remplacement des menuiseries de l'église
- * de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental dans le cadre de son plan de soutien à l'investissement local.

*d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

*de s'engager à réaliser ces travaux de construction avant le 31 décembre 2020.

La dépense sera imputée à l'opération n°0046 du budget primitif 2020 libellé « SUCCESSION LIMEUIL » article 21318.

V : FINANCES-MAIRIE-GARDE CORPS ABORDS ENTRÉE MAIRIE & DESAFFECTATION DES PARCELLES JOUXTANT LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

Le Maire informe les membres du conseil municipal, que le Département des Deux-Sèvres dans le cadre de son plan de relance départemental a décidé de soutenir les investissements locaux-communaux pour la réalisation de travaux contribuant à la valorisation du cadre de vie.

Les dossiers doivent être déposés avant le 16 octobre prochain par voie de dématérialisation, Aussi, je vous propose de déposer un dossier concernant la sécurisation des abords de la mairie, cela permettra aux entreprises de notre commune de bénéficier du dispositif.

Depuis, plusieurs années un muret se trouve devant la porte de la mairie, celui-ci sépare la rue de l'entrée du secrétariat.

Afin de sécuriser au mieux les abords, nous souhaitons installer sur le muret des garde-corps et réhabiliter les parcelles qui jouxtent la mairie pour sécuriser les abords.

Le Maire vous propose d'étudier le plan de financement ainsi que les devis proposés. (voir annexe)

ENTREPRISES	DEPENSES TRX	MT HT	RECETTES	MT HT
SARL GFM	Pose de garde corps sur rampe	4 222.00 €	Departement 50%	3 203.50 €
SARL PAS GAUTHIER	Remise en état des parcelles jouxtant la mairie	2 185.00 €	Autofinancement	3 203.50 €
Totaux travaux		6 407.00 €		7 571.20 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- * de lancer le projet de sécurisation des abords de la mairie.
- * de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental dans le cadre de son plan de soutien à l'investissement local.

*d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

*de s'engager à réaliser ces travaux de construction avant le 31 décembre 2020.

La dépense sera imputée à l'article 21311 « Hôtel de Ville » du budget primitif 2020.

VI : FINANCES-BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE 2020– DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Suite aux décisions prises ce jour d'amortir la participation financière 2019 effectuée auprès du syndicat d'électrification concernant les travaux d'enfouissement du cœur de la Grande Rue et de la rue des Biardes ; ainsi que les travaux, de sécurisation des abords de l'école et de la mairie et les travaux de remplacement des fenêtres et de la porte de l'église.

Nous devons inscrire les crédits au budget général de la commune.

La décision modificative n°2 que je vous propose d'adopter se décompose ainsi

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAP/ARTICLE	MONTANT	CHAP/ARTICLE	MONTANT
042-6811 dotation aux amortissements	1 000 €	77-7718 autres produits exceptionnelles	1 000 €
TOTAL	1 000 €	TOTAL	1 000 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAP/ARTICLE	MONTANT	CHAP/ARTICLE	MONTANT
0045-2128 Ecole agencement aménagement	1 000 €	040-28041582 Amortissement des réseaux	1 000 €
0045-2128 Ecole agencement aménagement	+15 000 €	0060-21538 Trvx neuf de voirie- Autres Réseaux	-15 000 €
0046-21318 Succession Limeuil-Autres Bâtiments Publics	+20 000 €	0046-2138 Succession Limeuil – Autres Constructions	-20 000€
21 311-Hôtel de Ville	+ 5 000 €	2183 Matériel de bureau et Matériel informatique	-5 000 €
TOTAL	1 000 €	TOTAL	1 000 €

Décide, à l'unanimité des présents, d'adopter la décision modificative n°2 et ne formule aucune observation.

VII: ADMINISTRATIF-DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE & D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT – COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES DE LA COMMUNE

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de son renouvellement en date du lundi 25 mai 2020, nous devons procéder à la désignation d'un délégué titulaire et

d'un délégué suppléant pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales de la commune

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent à l'unanimité :

Madame CLERE ANNE – Conseillère Municipale - Titulaire.

Madame CORNU Claudette – Conseillère Municipale – Suppléante.

VIII : QUESTIONS DIVERSES

Finances :

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été reçu par Madame La Secrétaire Général de la Préfecture avec Mr Jacques MORISSET, le mercredi 2 septembre 2020, afin de faire le point sur les finances de la commune en début de mandature.

Madame la Secrétaire Général a demandé à ce que les dépenses de fonctionnement soient maîtrisées au mieux afin d'assurer le remboursement de l'emprunt de la salle des fêtes ; elle a aussi insisté que pour les futurs projets de la commune, ils ne pourront se réaliser que si les recettes sont assurées en face Il est donc conseillé de trouver de nouvelles recettes

Pour cela, un groupe de travail pour trouver des terrains à vendre est constitué : il s'agira de Madame Anne CLERE, Messieurs Terry BOULAY, Régis JOUIN, Damien MORISSET

Cimetière :

Un second groupe formé de Madame Laurence MORIN, Messieurs Eric BIROCHEAU et Xavier JARRY s'occupera de mettre à jour le plan du cimetière pour y répertorier tous les noms des concessions et ainsi pouvoir relever celles qui sont abandonnées par les familles afin de pouvoir libérer de la place dans le cimetière et aussi numériser et faciliter le travail administratif. Concernant l'entretien, le conseil municipal souhaite communiquer par voie d'affichage sur les mesures d'interdiction de produits phytosanitaires ce qui demande aux collectivités de passer beaucoup plus d'heures à l'entretien de ce lieu.

Tourisme :

Terra Aventura est un jeu en extérieur pour petits et grands qui vous fait découvrir les richesses patrimoniales et naturelles de la Nouvelle-Aquitaine.

Madame Katia CADIOT est en train d'étudier un parcours sur Prin-Deyrançon avec l'office du tourisme pour pouvoir le proposer au public.

Cérémonies : pour le 11 novembre le conseil municipal souhaite mettre à l'honneur les couturières de la commune qui ont œuvré pour la fabrication des masques distribués en temps et en heure pour toute la population.

Les vœux du Maire se dérouleront le samedi matin 23 janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Olivier D'ARAUJO →

Claude HAMAIDE →

Jean-louis TURQUET DE BEAUREGARD →

Corinne MORIN →

Eric BIROCHEAU →

Terry BOULAY →

Stéphane BOUSSEREAU →

Katia CADIOT →

Anne CLERE →

Claudette CORNU →

Xavier JARRY →

Régis JOUIN →

Laurence MORIN →

Nicolas MORIN →

Damien MORISSET →